

A Louvain-la-Neuve - 30 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences psychologiques**
Organisé par: **Faculté de psychologie, logopédie, sexologie et des sciences de la famille (PSY)**
Sigle du programme: **PSP2A** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
--------------------	---

PSP2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

1. Vision du diplômé

Enseigner la psychologie aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation se prépare à relever. La visée de l'agrégation en psychologie est de lui dispenser une formation initiale qui lui permettra de mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation:

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école

2. Le référentiel de compétences et d'acquis d'apprentissage définissant le profil de sortie des diplômés au terme de l'agrégation en psychologie

Au terme du programme d'agrégation en psychologie, le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au Décret du 8 février 2001 sur la formation initiale des AESS.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs

- 1.1. *Situer et s'approprier le rôle attribué à l'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux.*
- 1.2. *Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.*
- 1.3. *Maîtriser et mobiliser les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables pour exercer la profession d'enseignant.*
- 1.4. *Dialoguer et collaborer de manière constructive avec les partenaires éducatifs impliqués dans les activités de formation (en*

Une valorisation de l'expérience professionnelle déjà acquise (VAE) dans le champ de l'enseignement ou de la formation est prévue par le biais de dispenses dans certaines activités et dans une partie des stages.

La pénurie actuelle d'enseignants dans plusieurs disciplines (sciences et langues germaniques principalement) offre un débouché réel et immédiat aux personnes qui choisissent de se réorienter dans la profession enseignante après une autre expérience professionnelle.

Maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur s'il n'a fait la preuve d'une [maîtrise approfondie de la langue française](#).

Inscription en allègement

Le programme d'agrégation compte 30 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des

